

Aucun cas de résidant COVID-19 au sein de la Résidence et couverture vaccinale > 80% chez les résidents

Objectif : éviter la contamination des résidents et des collaborateurs par une source extérieure.

Le plan de protection est ajusté en fonction des décisions du médecin cantonal.

A noter qu'actuellement, l'EMS Résidence de Drize bénéficie d'un taux de couverture vaccinale de 90%.

| Mesures | Description |
|---|---|
| Port du masque | Obligatoire par tous (collaborateurs, visites, prestataires externes) et dans tout l'établissement, sauf pour les résidents vaccinés ou COVID+ dans les 6 derniers mois, pour autant qu'ils ne soient pas en contact avec des personnes vulnérables non vaccinées. Port de masques en tissus interdits. |
| Distanciation sociale | Maintien de 1.5 mètre entre chaque personne dans tous les locaux de l'institution : ascenseur, couloirs, vestiaires, à table... Nombre de personnes limitées dans les ascenseurs et salles de pauses. |
| Hygiène des mains | Désinfection systématique obligatoire à l'entrée du bâtiment Respecter les précautions standard et mesures additionnelles. Rappel des bonnes pratiques à l'interne. |
| Nettoyage et désinfection des surfaces de contact | 4 fois par jour. |
| Aération des locaux | 4 fois 10 mn par jour. |
| Entrée dans la résidence | Entrée par l'accueil obligatoire pour tous, hors collaborateurs, médecins et personnel paramédical et prestataires externes. Tout visiteur symptomatique est récusé. Traçage des personnes entrant dans l'EMS (Registre avec nom et numéro de téléphone. Les personnes sont informées de la collecte de leurs données, de l'éventuelle transmission sur demande au service du médecin cantonal et de leur destruction à l'échéance de 14 jours). Désinfection des mains obligatoires à la réception. Port du masque. Masques en tissu interdits. Contrôle / rappel des gestes barrières. |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

| | |
|--|---|
| Suspicion de symptômes COVID chez les résidants <i>(la recherche des symptômes est quotidienne et documentée)</i> | Au moindre symptôme évocateur, test PCR et isolement, gouttelettes et contact, jusqu'à obtention du résultat. |
| Isolement des résidants symptomatiques | Isolement, gouttelettes et contact, en attente du résultat du test PCR et jusqu'à la fin des symptômes. Si résultat positif, isolement conformément aux directives OFSP. |
| Sorties des résidants à l'extérieur (- de 24h) | En tenant compte des précautions standard + port du masque. Pour les résidants vaccinés ou guéris, pas de test ni de quarantaine à leur retour. Pour les résidants non vaccinés ou ayant été infectés à la COVID-19 depuis plus de 6 mois, les mesures décrites sous point « Admission d'un nouveau résidant » s'appliquent si la sortie a excédé 24h. |
| Visites | Visite autour d'une table, au jardin ou en chambre limitées à 2 visiteurs maximum, du même ménage, par résidant, sans rendez-vous préalable. Les visites respectent strictement le plan de protection quel que soit le statut du proche visité. Visites en chambre autorisée avec stricte application des gestes barrières et port du masque, limités à 2 visiteurs, du même ménage. Au-delà de 2 visiteurs, nécessite autorisation de la direction. Les résidants qui n'ont pas été infectés durant les 6 derniers mois ayant refusé la vaccination, les visites en chambre ne sont en principe pas possibles, sauf si le résident ou sa famille accepte le risque d'une infection et ses conséquences et ce, par écrit. |
| Animation | En groupe ou individuelles, selon recommandations cantonales et fédérales s'agissant du nombre de participants. |
| Interventions de prestataires extérieurs | Autorisées moyennant respect des gestes barrières. Application du plan de protection de la branche. |
| Repas | Repas pris en salle à manger, selon plan de table défini. Max. 4 résidants par table, espacés 1,5m les uns des autres. |
| Repas familles | Repas avec les résidants au restaurant La Guinguette autorisées, sous réservation préalable et dans le respect des mesures. Par beau temps, possibilité de prendre le repas avec les résidants, en terrasse. Distance à table de 1,5 mètre. Max. 3 convives. |
| Auto évaluation journalière des collaborateurs | En cas de symptômes COVID, rester à la maison, contacter le cadre de garde et procéder à un test PCR. En attendant le résultat, ne pas se rendre sur le lieu de travail. |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

| | |
|--|---|
| <p>Accueil d'un nouveau résident</p> | <p>Se conformer aux directives de l'OFSP.</p> <p>Analyse des risques à l'entrée. Résidents vaccinés (2^{ème} dose > 14 j) ou 1 dose dès COVID+ dans les 3 derniers mois ou COVID+ guéri ans les 6 derniers mois:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Pas de quarantaine. <p>Résidents non-vaccinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Quarantaine de 10 jours obligatoire, excepté si couverture vaccinale supérieure à 80%. |
| <p>Retour d'hospitalisation de plus de 24 heures Sortie de plus de 24 heures</p> | <p>Résidents vaccinés (2^{ème} dose > 14 j) ou 1 dose dès COVID+ dans les 3 derniers mois ou COVID+ guéri ans les 6 derniers mois:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Pas de quarantaine <p>Résidents non-vaccinés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR • Quarantaine de 10 jours obligatoire. <p><u>Sorties</u> Les sorties à l'extérieur sont autorisées. Pour les résidents vaccinés ou guéris, pas de test ni de quarantaine au retour. Pour les résidents non vaccinés ou n'ayant jamais été malades, les mesures à l'admission d'un nouveau résident s'appliquent si la sortie a excédé 24h. idem lors d'un retour d'hospitalisation.</p> |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

Maximum 2 cas de résidents positifs au COVID-19 et couverture vaccinale > 80% chez les résidents

Objectif : protéger les résidents d'une source de contamination identifiée

| Mesures | Description |
|---|---|
| Port du masque | Obligatoire par tous (collaborateurs, visites, prestataires externes) et dans tout l'établissement. Résidents non vaccinés. Port de masques en tissus interdits. Les résidents infectés portent le masque durant les soins. |
| Distanciation sociale | Maintien de 1.5 mètre entre chaque personne dans tous les locaux de l'institution : ascenseur, couloirs, vestiaires, à table... Nombre de personnes limitées dans les ascenseurs et salles de pauses. |
| Hygiène des mains | Désinfection systématique obligatoire à l'entrée du bâtiment Respecter les précautions standard et mesures additionnelles. Rappel des bonnes pratiques à l'interne. |
| Nettoyage et désinfection des surfaces de contact | 4 fois par jour. |
| Aération des locaux | 4 fois 10 mn par jour. |
| Entrée dans la résidence | Entrée par l'accueil obligatoire pour tous, hors collaborateurs, médecins et personnel paramédical et prestataires externes. Traçage des personnes entrant dans l'EMS (Registre avec nom et numéro de téléphone. Les personnes sont informées de la collecte de leurs données, de l'éventuelle transmission sur demande au service du médecin cantonal et de leur destruction à l'échéance de 14 jours). Tout visiteur symptomatique est récusé. Désinfection des mains obligatoires à la réception. Port du masque. Masques en tissu interdits. Contrôle / rappel des gestes barrières. |
| Isolement des résidents symptomatiques | Isolement gouttelettes et contact en attente du résultat du test PCR des cas suspects, cas contact et des cas positifs. |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

| | |
|--|---|
| Mise en quarantaine des cas contact | Surveillance de l'apparition de symptôme pendant 10 jours. Selon décision du médecin cantonal. Pour les personnes vaccinées ou ayant contracté un COVID-19 dans les 6 derniers mois et guéries ne sont plus soumises aux règles de la quarantaine contact pendant 6 mois. |
| Recherche quotidienne des symptômes COVID chez les résidents | Au moindre symptôme évocateur, test PCR et isolement jusqu'au résultat. Recherche de cas contact. |
| Sorties des résidents à l'extérieur | A ajuster au cas par cas. Selon décision du médecin cantonal. |
| Visites sur rendez-vous | Visite autour d'une table, au jardin ou en chambre. 2 visiteurs maximum du même ménage, par résident. Visite en chambre autorisée, limité à 2 visiteurs du même ménage. Pour les résidents COVID+ et cas-contact : aucune visite autorisée, sauf exception accordée par la direction. Le visiteur est dans ce cas accompagné dans la résidence et équipé en conséquence. Les résidents qui n'ont pas été infectés durant les 6 derniers mois ayant refusé la vaccination, les visites en chambre ne sont en principe pas possibles, sauf si le résident ou sa famille accepte le risque d'une infection et ses conséquences et ce, par écrit. |
| Animation | En groupe de 10 résidents ou individuelle. |
| Interventions de prestataires extérieurs | Autorisées moyennant respect des gestes barrières. Application du plan de protection de la branche. |
| Repas | Repas pris en salle à manger, selon plan de table défini. Max. 4 résidents par table, espacés de 1,5m les uns des autres. |
| Auto évaluation journalière des collaborateurs | En cas de symptômes COVID, ne pas venir sur le lieu de travail. Contacter le cadre de garde pour informer de l'absence et rapidement procéder à un test PCR. En cas de résultat positif, se conformer aux consignes de l'OFSP. En cas de résultat négatif, avec persistance des symptômes, rester à domicile jusqu'à disparition des symptômes ou suite à une visite médicale. |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

| | |
|--|--|
| <p>Accueil d'un nouveau résident</p> | <p>Analyse des risques à l'entrée. Résidents vaccinés (2^{ème} dose > 14 j) ou 1 dose dès COVID+ dans les 3 derniers mois ou COVID+ guéri dans les 6 derniers mois ::</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à Jour 0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Pas de quarantaine. <p>Résidents non-vaccinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Quarantaine de 10 jours obligatoire |
| <p>Retour d'hospitalisation de plus de 24 heures Sortie de plus de 24 heures</p> | <p>Résidents vaccinés (2^{ème} dose > 14 j) ou COVID+ dans les 3 derniers mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à Jour 0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Pas de quarantaine <p>Résidents non-vaccinés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Quarantaine obligatoire |

En cas de cluster et couverture vaccinale > 80% chez les résidents

Objectif : éviter tous risques de contamination entre résidents

| Mesures | Description |
|--|---|
| Port du masque | Obligatoire par tous et dans tout l'établissement. Port du masque en tissus interdit. Les résidents non-infectés peuvent quitter le masque dans la chambre. Les résidents infectés portent le masque durant les soins. |
| Distanciation sociale | Maintien de 1.5 mètre entre chaque personne dans tous les locaux de l'institution : ascenseur, couloirs, vestiaires, à table... Nombre de personnes limitées dans les ascenseurs et salles de pauses. |
| Hygiène des mains | Désinfection systématique obligatoire à l'entrée du bâtiment Respecter les précautions standard et mesures additionnelles. Rappel des bonnes pratiques à l'interne. |
| Nettoyage et désinfection des surfaces de contact | 4 fois par jour. |
| Aération des locaux | 4 fois 10 mn par jour. |
| Entrée dans la résidence par l'accueil | Obligatoire pour tous, hors collaborateurs, médecins et personnel paramédical. Traçage des personnes entrant dans l'EMS. |
| Confinement des résidents en chambre par étage | Selon décision du médecin cantonal |
| Isolement de résidents symptomatiques | Isolement en attente du résultat du test PCR des cas suspects, cas contacts et des cas positifs. EPI à l'entrée de la chambre. |
| Mise en quarantaine des cas contact | Surveillance de l'apparition de symptôme pendant 10 jours. Test PCR à J5. |
| Recherche quotidienne des symptômes COVID chez les résidents | Test PCR au moindre symptôme évocateur. Isolement en attente du résultat. |
| Sorties des résidents à l'extérieur | Non autorisées. |
| Visites | Visites non autorisées, sauf dérogation de la direction après évaluation. |
| Animation | Selon décision médecin cantonal. Individuelles. |
| Interventions de prestataires extérieurs | Non autorisées hormis physiothérapie. |

PLAN DE PROTECTION COVID-19

(version allégée)

| | |
|--|---|
| Repas | En chambre. |
| Auto évaluation journalière des collaborateurs | En cas de symptômes COVID, rester à la maison, joindre le cadre de garde pour annoncer absence et procéder à un test PCR. Suivre les recommandations de l'OFSP. Contacter son médecin. |
| Accueil d'un nouveau résident | Analyse des risques à l'entrée. Résidents vaccinés (2 ^{ème} dose > 14 j) ou COVID+ dans les 3 derniers mois : <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à J0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. • Quarantaine. Résidents non-vaccinés : <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR • Isolement de 10 jours obligatoire |
| Retour d'hospitalisation de plus de 24 heures | Résidents vaccinés (2 ^{ème} dose > 14 j) ou COVID+ dans les 3 derniers mois : <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à J0. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. Résidents non-vaccinés <ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique à l'entrée à J0, J3 et J7. En cas de résultat positif, confirmer avec test PCR. |